

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

FONDS EUROS

Nom du produit : **FONDS EUROS AFI ESCA**
 Nom de l'initiateur du PRIIPs : **AFI ESCA**
 Site web de l'initiateur du PRIIPs : **www.afi-esca.com**
 N° de téléphone : Appelez le **03.88.52.46.46** pour de plus amples informations
 Autorité compétente de l'initiateur du PRIIPs pour le document d'informations clés : **ACPR**
 Date de révision du document d'informations clés : **01/2024**

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Le support Fonds euros est adossé à l'Actif général de la société AFI ESCA réglementé par le Code des assurances, dans lequel sont investies les sommes versées sur le Fonds euros des contrats d'assurance vie et de capitalisation.
Durée	La durée de détention recommandée est d'une année.
Objectifs	Sécurisation du capital. Il offre la garantie de l'épargne investie et permet la constitution et la valorisation d'un capital.
Investisseurs de détail visés	Ce fonds est destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre le risque de subir une perte en capital.
Assurances : avantages et coûts	Support d'investissement libellé en euros qui offre la garantie des sommes investies. En sus, une participation aux bénéfices, variable, des résultats techniques et financiers est attribuée annuellement. Ainsi, l'Investisseur a la garantie de récupérer au moins les sommes investies, déduction faite des frais contractuels et de la fiscalité applicable, majorées des participations aux bénéfices annuelles.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque	<p>L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit une année. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 qui est la classe de risque la plus basse. Le Fonds euros offre une garantie en capital.</p>	 <p>Risque le plus faible ← 1 2 3 4 5 6 7 → Risque le plus élevé</p>
-----------------------------	--	--

Scénarios de performance	<p>Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Fonds euros lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller, ni les coûts du produit (contrat), dont le détail est précisé sur le DIC produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.</p>
---------------------------------	---

**Versement d'une prime unique
 Prime d'assurance de 10 000 €**

Scénarios en cas de survie ou de décès		Si vous sortez après 1 an
Minimum		10 000 €
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	10 146 €
	Rendement annuel moyen :	1,46 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	10 158 €
	Rendement annuel moyen :	1,58 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	10 174 €
	Rendement annuel moyen :	1,74 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts :	10 195 €
	Rendement annuel moyen :	1,95 %

Que se passe-t-il si AFI ESCA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En vertu des articles L423-1 et suivants du Code des assurances, AFI ESCA adhère au Fonds de Garantie des Assurances de Personnes. Le Fonds de Garantie est actionné par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution lorsque la société d'assurances n'est plus en mesure de faire face à ses engagements envers les assurés, et lorsque l'Autorité de Contrôle a épuisé les moyens dont elle dispose. À ce stade, il peut y avoir transfert des contrats à une autre société d'assurance. Si tel est le cas, mais que certains droits des assurés ne sont pas couverts par la nouvelle entreprise, ces droits sont garantis par un versement du Fonds de Garantie à la nouvelle société. Si le transfert n'est pas effectué, les assurés sont indemnisés par le Fonds de Garantie. Cette indemnisation vient en complément des sommes provenant de la cession des actifs par le liquidateur de la compagnie d'assurance. Le liquidateur demande le versement de cette indemnisation au Fonds de Garantie. Le montant de cette demande est calculé par le liquidateur sur la base des engagements arrêtés à la date de cessation des effets du contrat. Ce montant d'indemnisation garanti est limité à 70 000 €.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet, vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 €.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	10 €
Incidence sur le rendement annuel (*)	0,10 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,84 % avant déduction des coûts et de 1,74 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce support.	0,00 %
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce support.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Frais de gestion de 0,10 % prélevés par notre gestionnaire de fonds chaque année.	0,10 %
Coûts de transaction	Aucun coût de transaction n'existe sur ce produit.	0,00 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 %

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention est liée au projet, à l'objectif et aux profils d'investisseur face aux risques.

L'investissement ne risque pas de moins-value, l'investissement sur ce Fonds peut être effectué à très court terme (1 an).

L'Investisseur peut à tout moment demander un Arbitrage, un Rachat partiel ou un Rachat total, suivant les règles de chaque contrat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant l'exécution du contrat doit être adressée par écrit à AFI ESCA - Traitement des Réclamations - CS 30441 - 67008 STRASBOURG CEDEX. La charte AFI ESCA sur le traitement des réclamations, ainsi que celle de la Médiation de l'Assurance, sont disponibles sur le site internet de l'Assureur : www.afi-esca.com. En cas de désaccord sur la réponse apportée, et si toutes les voies de recours internes ont été épuisées ou deux mois après l'envoi de la première réclamation, l'avis du Médiateur de l'Assurance (personne indépendante de l'Assureur) peut être sollicité. Les conditions d'accès à ce Médiateur sont disponibles sur simple demande auprès de l'Assureur à l'adresse mentionnée précédemment. Toute réclamation effectuée est sans préjudice du droit d'intenter une action en justice.

Autres informations pertinentes

Toutes les informations sur les différents produits proposés par AFI ESCA permettant un investissement sur le Fonds euros sont disponibles sur le site internet de la compagnie: www.afi-esca.com.

Elles peuvent également être transmises en version papier par votre conseiller en assurance.

Si ce support d'investissement vous a été proposé par un intermédiaire en assurance, nous vous invitons à contacter ce dernier en priorité pour tout renseignement relatif aux conditions de commercialisation.